

APESE SKI 2020 - Règlement

Lieu & Dates

Les 7 sorties de ski alpin auront lieu à **HIRMENTAZ** : - les mercredis 8, 15, 22, 29 janvier et 5 février 2020,
- les samedis 18 janvier et 1er février 2020.

Horaires des cours : 15h-17h le mercredi et 9h-11h le samedi. Suivis du goûter le mercredi de 17h à 17h45.

Nombre de places

Les cours s'adressent aux enfants du **CP** au **CM2**, débutants ou non. Les enfants de **GS non-débutants** (ayant au moins l'Ourson ESF) et qui sont **autonomes** avec leur matériel et vêtements pourront également être inscrits.

En raison du nombre limité de moniteurs disponibles, le nombre d'enfants admissibles est plafonné à 100.

Par conséquent, **seuls les 90 premiers dossiers complets** remis à l'APESE donneront lieu à une inscription.

Au-delà de 90 inscrits, les inscriptions supplémentaires seront acceptées en fonction des places restantes dans les groupes de niveaux.

La date limite de dépôt du dossier complet est fixée au **Lundi 2 décembre**.

En cas d'inscriptions trop nombreuses, les enfants résidant ou scolarisés à Vétraz-Monthoux seront prioritaires.

Départ & Arrivée

Rendez-vous à l'arrêt de car situé devant l'école Françoise DOLTO, 110 route de Taninges.

- Le mercredi : les enfants doivent arriver **impérativement à 13h20**, retour à 18h45.
- Le samedi : les enfants doivent arriver **impérativement à 7h30**, retour à 12h00.

Les retardataires ne pourront pas être attendus et devront être conduits à la station par leurs parents.

Le samedi, les parents qui le souhaitent pourront récupérer leur enfant à 11h à la station pour rester skier avec eux l'après-midi (décharge à signer et à transmettre par mail au plus tard la veille de la sortie). Les cars de l'APESE quitteront la station à 11h15.

Tarif

Le tarif pour les 7 sorties est de 180 €, payable à l'inscription en 1 ou 3 fois *, par virement ou chèque à l'ordre de l'APESE.

Dans le cas d'un paiement en plusieurs fois, tous les chèques seront remis au moment de l'inscription.

Le premier sera encaissé immédiatement et les suivants le 1^{er} de chaque mois consécutif.

Le tarif inclut : - Le transport en car,
- Le forfait saison (non remboursable en cas de perte, absence de neige, arrêt de l'activité...),
- 7 cours collectifs de 2 heures, délivrés par un moniteur de l'École du Ski Français (ESF).

L'adhésion à l'APESE est nécessaire pour participer à ces sorties (adhésion sur www.apese-vetraz.fr).

(*) Pour un paiement en 3 fois, veuillez fournir 3 chèques de 60 €.

Matériel nécessaire

Tout l'équipement et le matériel de l'enfant doit être **scrupuleusement marqué à son nom** :

- **Ski et bâtons*** doivent être **attachés ensemble** et **étiquetés au nom de l'enfant**
- **Chaussures de ski** : les enfants doivent les avoir **aux pieds** avant de monter dans le car
- **Casque** de ski obligatoire, **marqué au nom de l'enfant** sur le devant
- **Masque** de ski (préférable aux lunettes) propre (à travers lequel l'enfant voit correctement)
- **Cagoule** ou bonnet (pas d'écharpes ni de pompons)
- **Gants** ou moufles
- **Goûter + boisson** (le mercredi)
- **Crème solaire** à appliquer **par les parents avant le départ** quel que soit le temps
- **Forfait de ski** visible, accroché sur la veste de l'enfant

(*) Pas de bâtons avant la 1^{ère} étoile

APESE SKI 2020 - Règlement

Distribution & Retour des forfaits

Afin de permettre aux enfants d'aller skier en famille dès les vacances de Noël, la distribution des forfaits saison aura lieu dans le courant du mois de décembre.

À la fin des sorties (après la dernière séance), les enfants conserveront leur forfait car il leur permettra de retourner skier à Hirmentaz avec leur parents jusqu'à la fin de la saison.

À la fin de la saison (au mois d'avril), **le forfait ainsi que le porte-carte fournis par l'APESE seront rendus à l'association** (dans la boîte aux lettres APESE) pour servir à nouveau l'année suivante et éviter ainsi des frais inutiles.

Annulations

La décision de reporter ou d'annuler une sortie peut être prise par les organisateurs, la station ou suite à un arrêté préfectoral (tempête, pluie, manque de neige, etc.) mais ne pourra être contestée.

En cas d'annulation, l'association informera les parents par courriel le plus tôt possible.

Absences

Les absences des enfants - ou des accompagnateurs - doivent être signalées le plus tôt possible – par courriel de préférence à ski@apese-vetraz.fr - afin de permettre à l'organisateur de déterminer les effectifs de chaque sortie.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'absence d'un enfant.

Toutefois, à partir de trois absences consécutives et sur présentation d'un certificat médical, une demande de remboursement exceptionnel d'une partie des sommes versées pourra être formulée auprès de l'APESE.

Centre de loisirs

Ce paragraphe concerne les enfants habituellement inscrits au Centre de Loisirs de Vétraz-Monthoux le mercredi.

Leurs parents doivent indiquer dans le formulaire d'inscription que l'enfant est «Inscrit au Centre de Loisirs les jours des sorties».

Il est possible de demander à la mairie d'inscrire ces enfants uniquement le matin au Centre de Loisirs.

Ils pourront ainsi également déjeuner à la cantine.

En déposant leurs enfants au Centre de Loisirs le mercredi matin, les parents apporteront également leur matériel et leurs vêtements de ski.

Une fois qu'ils auront déjeuné et qu'ils se seront habillés (aidés par les animateurs du Centre de Loisirs), les enfants seront récupérés par les bénévoles de l'Apese qui viendront les chercher au Centre de Loisirs pour les accompagner jusqu'aux cars garés à quelques mètres seulement.

Pour toute question sur ce point, ne pas hésiter pas à contacter l'organisateur du ski : ski@apese-vetraz.fr.

Accompagnateurs

Les accompagnateurs n'ont pas besoin de skier pour participer aux sorties.

Rôle

Il consiste essentiellement à :

- Aider à l'installation des enfants et du matériel dans les cars.
- En arrivant à la station : encadrer un petit groupe d'enfants, les aider à se préparer et les accompagner jusqu'au point de rendez-vous avec leur moniteur.
- À la fin des cours : récupérer leur groupe, faire un petit point avec le moniteur et accompagner les enfants à la salle hors-sacs pour goûter, avant de remonter dans le car.
- Au retour à Vétraz : aider à la bonne restitution des enfants et de leur matériel à leurs parents.

S'ils le souhaitent, les accompagnateurs peuvent skier indépendamment, avec leur propre matériel, pendant que les enfants, quant à eux, sont en cours avec les moniteurs de l'ESF.

Forfait accompagnateurs

Dans ce cas, le forfait leur est offert pour la journée.

Ce forfait ne peut en aucun cas être revendu ou donné à une autre personne sous peine de compromettre les relations entre l'APESE et la station.

Les accompagnateurs ne souhaitant pas skier peuvent se promener et/ou savourer une boisson chaude au restaurant d'altitude d'Hirmentaz.

APESE SKI 2020 - Règlement

Dates d'accompagnement

Les parents souhaitant accompagner sont invités à indiquer dans le formulaire d'inscription les dates éventuelles de leur participation.

Cette première indication ne représente pas un engagement ferme : l'organisateur invitera ensuite tous les accompagnateurs à confirmer leur présence 1 semaine avant chaque sortie.

Les accompagnateurs pourront, à tout moment, modifier leurs dates de participation à travers la rubrique « *Voir mon dossier* » du site internet de l'APESE.

Assurance pour le remboursement des secours sur pistes

Si un enfant se blesse sur une piste il sera automatiquement pris en charge par les services de secours de la station.

Toutefois ce service est payant * et il n'est pas inclus dans le tarif de l'inscription.

Par conséquent, les parents sont invités à contacter leur assurance afin de vérifier si cette dernière prend ou non en charge le remboursement des frais de secours sur pistes.

Si ce n'est pas le cas, l'Apese propose aux parents de souscrire à l'assurance ACTIMUT du GIA, qui rembourse ces frais, au tarif de 10 € pour une assurance individuelle ou 18 € pour une assurance familiale.

Les parents pourront acheter leur(s) carte(s) ACTIMUT le jour de la distribution des forfaits.

Ils devront simplement apporter le paiement ainsi qu'une photo papier et une pièce d'identité pour chaque personne à assurer.

(*) Voir skiinfo.fr (recherche : [Combien coûtent les secours en montagne](#))